

P-V DE LA REUNION DU 4 JUIN 2013

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Représentants des Administrations communales:

Madame Laurence CHAVALLE, Fonctionnaire PLANU – LES BONS VILLERS

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable Communication - FARCIENNES

Monsieur Frédéric DEYONGHE, Conseiller en Environnement – AISEAU-PRESLES

Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire PLANU - CHATELET

Monsieur Xavier LEFEVRE, Fonctionnaire PLANU – AISEAU-PRESLES

Madame Marie MAHIEU, Administration communale de VILLERS-LA-VILLE

Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint PLANU - CHATELET

Représentants du site nucléaire:

Monsieur Philippe DAMHAUT, Responsable de Site – ONDRAF – Site Fleurus

Monsieur J.-P. MINON, Directeur Général de l'ONDRAF

Monsieur Hans VAN DE MAELE, Directeur Général - TRANSRAD

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général - IRE

AFCN:

Monsieur Jan BENS, Directeur Général

Monsieur Rony DRESSELAERS, Directeur Sécurité et Transport

Monsieur Guy LOURTIE, Responsable Service Importation et Transport

Représentants de la population:

Monsieur Philippe BARBIER, Riverain (FLEURUS)

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain (FARCIENNES)

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (FLEURUS)

Monsieur Pierre WYNS, Riverain (FLEURUS)

Excusés:

Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E.

Madame Joséphine CAMMARATA, Echevine – FARCIENNES

Monsieur Enzo CATALANO, Service Communication - Ville de FLEURUS

Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (FLEURUS)

Monsieur Georget DUQUET, Fonctionnaire PLANU - CHARLEROI

Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur

Monsieur Jacques LAMBAERTS, Chef d'établissement, NTP-EUROPE

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal – FLEURUS

Monsieur Rudy PERES, GALF (FLEURUS)

Monsieur François PLUME, Echevin - SAMBREVILLE

Monsieur Michel WANET, Responsable Communication - Ville de FLEURUS

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché, Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut

Premier point:**Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2012**

Suite à l'envoi du procès-verbal provisoire, Monsieur DAMHAUT a fait quelques remarques. Elles ont été intégrées au procès-verbal envoyé avec la convocation. Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est approuvé.

Deuxième point:**Le transport de matières radioactives en Belgique**

Suite à l'accident de WETTEREN beaucoup de personnes se posent des questions sur la sûreté lors du transport des matières dangereuses et des matières radioactives. L'AFCN a accepté de venir présenter toutes les mesures de sûreté qui sont prises lors du transport de telles matières. La présentation sera faite par Messieurs DRESSELAERS et LOURTIE (voir présentation en annexe). Une note complète est également distribuée aux participants. Cette note sera jointe au procès-verbal envoyé en même temps que la convocation à la réunion suivante aux personnes qui n'étaient pas présentes.

Les matières nucléaires sont utilisées dans de nombreux domaines ce qui nécessite des transports nationaux et internationaux. Contrairement à ce qu'on imagine généralement, le transport de matières radioactives ne se limite pas aux transports des déchets radioactifs. Une grosse partie des transports concerne des matières radioactives destinées à des utilisations médicales et scientifiques (voir les chiffres dans la présentation et la note).

On peut également voir dans la note la répartition entre les différents modes de transports, par route, air, mer et rail. Pour l'instant, il n'y a pas d'autorisation pour le transport par voies navigables.

On fait une distinction entre la sécurité (security) et la sûreté. La sûreté (safety), ce sont les mesures prises pour protéger la population, les travailleurs et l'environnement contre les dangers des rayonnements ionisants, éviter les incidents et accidents et s'ils devaient se produire, en limiter les conséquences. La sécurité, ce sont les mesures prises pour éviter les vols, les sabotages, les actes de malveillance.

Un colis, c'est l'emballage et son contenu. Selon les matières transportées, il doit être certifié par l'opérateur et pour les matières plus dangereuses, il doit en plus recevoir l'approbation des autorités compétentes.

En règle générale, quel que soit le colis, à 2 m et pendant 1h, il ne peut y avoir d'exposition de plus de 0,1mSv. A titre de comparaison, une radiographie selon la partie radiographiée, donne une exposition de 0,01 à 0,08mSv et un scanner de 10mSv (voir les chiffres dans la présentation et dans l'annexe III de la note).

Différents tests sont réalisés: un test de résistance à l'eau, un test de chute, un test de compression et un test de pénétration. Pour les colis pour lesquels il faut une approbation des autorités compétentes, les tests sont beaucoup plus contraignants, il y a aussi un test de résistance au feu. Un petit film est projeté et montre que les colis sont soumis à des pressions vraiment importantes.

C'est chaque modèle de colis qui est testé et qui reçoit l'approbation, ce n'est pas chaque colis mais le certificat accompagne chaque colis.

Il y a également des règles pour assurer la fiabilité des transports. Le personnel est formé par l'employeur et une formation plus spécifique est dispensée par l'AFCN.

Les colis sont étiquetés et les transports signalés afin de savoir quels types de matières sont transportées.

D'autres mesures sont prises pour la sécurité. Ces mesures sont confidentielles pour des raisons évidentes. Ces mesures ont pour but de décourager, détecter, retarder et répondre aux actes de malveillance et de sabotage. Pour certains transports, il peut y avoir accompagnement par la police.

Pour la gestion des incidents, le schéma d'avertissement est affiché pour que dans le cas où le chauffeur ne serait plus apte à l'appliquer, quelqu'un d'autre puisse le faire.

La présentation montre également le nombre et le type des prochains transports prévus ainsi que le rôle de l'AFCN.

Monsieur DEYONGHE demande s'il n'y a pas une politique européenne pour le transport des déchets radioactifs.

Monsieur LOURTIE précise qu'il y a une directive européenne. Chaque état membre a l'obligation de reprendre ses déchets. Lorsque que le déchet doit quitter la Belgique, c'est la procédure belge qui s'applique et lorsqu'il revient, c'est la procédure européenne. Il faut demander l'accord des autorités européennes. Il y a un arrêté royal spécifique pour l'importation, le transit et l'exportation des matières radioactives, chaque transporteur doit être enregistré.

Madame GLAUDE remercie Messieurs DRESSELAERS et LOURTIE pour toutes ces informations.

Troisième point:
Présentation de TRANSRAD

Monsieur VAN DE MAELE est depuis peu de temps directeur de la société. Avant, il était ingénieur industriel dans la technologie nucléaire. Depuis 2 ans, il travaille dans le transport nucléaire. Il fait l'historique de la société (voir présentation en annexe).

Il y a beaucoup de flux vers et à partir d'ANVERS et on livre aux grands aéroports, BRUXELLES, CHARLES DE GAULLE et FRANCFORT.

Les petites grues qui équipent les camionnettes s'expliquent par le fait que ce sont des petits colis qui sont à charger mais les emballages sont assez lourds.

Tous les véhicules sont équipés avec suivi satellite.

Le matériel de contrôle qui est transporté, c'est le matériel qui sert à faire des tests dans les centrales nucléaires.

Dans le schéma, les flèches avec les petits tyers c'est les transports qu'on est capable d'effectuer.

Les camions et camionnettes semblent être des véhicules standards mais ils sont équipés de protections physiques et on ne sait pas ouvrir les portes comme on veut.

Madame VASSART pensait que TRANSRAD ne faisait du transport que pour l'I.R.E. ou tout au moins pour les entreprises du site.

Monsieur VAN DE MAELE précise qu'ils font d'autres types de transport, le transport uniquement pour l'I.R.E. ne serait pas suffisant pour assurer la viabilité de l'entreprise.

En ce qui concerne le combustible irradié, il est d'abord immergé dans une piscine puis il est transporté vers LA HAGUE pour être retraité mais quand il revient, il revient plutôt comme déchet.

En ce qui concerne le nombre d'entreprises du type de TRANSRAD, il y en a actuellement 3 en Belgique. Il y a environ 140 transporteurs autorisés par l'AFCN, tout mode de transport confondu.

Quatrième point: **Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Monsieur DAMHAUT précise que ONDRAF – Site FLEURUS poursuit son plan d'assainissement qui est prévu sur 2 ans. Lors de la dernière réunion, il avait précisé qu'il devait y avoir un enlèvement de déchets, il a été réalisé.

L'ONDRAF va avoir une première réunion informelle avec l'Agence au sujet du plan d'action pour le démantèlement. Le plan d'action final doit être soumis à l'Agence pour début octobre.

En ce qui concerne NTP Europe, ils ont repris une partie des activités et ils ont eu l'autorisation d'exploiter cette partie.

Le représentant de NTP Europe devrait assister à la prochaine réunion.

Monsieur VANDERHOOFSTADT rappelle qu'il avait dit, lors de la réunion précédente, qu'ils avaient de bonnes relations avec NTP.

En ce qui concerne l'I.R.E., il n'y a rien de spécial à signaler. Pour ce qui est du dossier qui est arrivé dans les communes pour être soumis à enquête publique, il ne s'agit pas d'une augmentation de production. L'autorisation actuelle autorise la production de 24 cibles par semaine mais il est prévu qu'en cas de pénurie d'isotopes médicaux, on soit autorisé à produire 36 cibles. Ainsi, en avril, il y a arrêt d'un réacteur au CANADA, ce qui fait que la demande augmente. A chaque fois que cela se produit, il faut faire la demande. La demande qui a été introduite, c'est pour pouvoir produire 36 cibles chaque fois que ce sera nécessaire sans devoir redemander à chaque fois l'autorisation.

C'est uniquement pour régulariser ce qui se fait déjà sans devoir refaire la procédure à chaque fois qu'une augmentation est nécessaire. Il ne s'agit pas de passer à 36 cibles par semaine en permanence. Il n'y a pas d'investissement. On reste de toute façon dans les mêmes limites pour les rejets.

Il renouvelle la proposition qu'il avait faite par courrier aux Bourgmestres des 8 communes riveraines à savoir venir expliquer ce dont il s'agissait exactement.

Cinquième point:
Divers

Monsieur LEFEVRE voudrait savoir ce qu'il en est par rapport à la distribution de pastilles d'iode. A un moment, la population avait reçu un bon pour qu'elle puisse retirer ces pastilles chez les pharmaciens.

Madame LANSMAN précise que l'Agence vient de refaire une campagne d'information et que toutes les informations peuvent être obtenues sur le site www.risquenucleaire.be.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **10 septembre 2013 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES, rue de la Liberté, 40.**